



Institut National
de l'Économie
Circulaire

RAPPORT D'ACTIVITÉ
2018

*Organisme de référence et d'influence
autour de l'intelligence écologique et de
l'économie de la ressource*

SOMMAIRE

L'INSTITUT NATIONAL DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- 2 Éditorial
- 4 Qui sommes-nous ?
- 5 Gouvernance
- 7 Nos membres

PÔLE JURIDIQUE ET EUROPÉEN

- 9 La Commission Europe
- 11 La Commission Juridique
- 12 Le plaidoyer
- 14 Le Programme Achats et économie circulaire

PÔLE GROUPES DE TRAVAIL

- 16 Systèmes agricoles et agroalimentaires
- 17 Groupe de travail indicateurs
- 18 Enseignement supérieur et recherche

PÔLE ÉTUDES ET TERRITOIRES

- 20 Études et publications
- 23 Mise en oeuvre de l'économie circulaire dans les territoires
- 26 Déploiement et animation du réseau des plateformes de l'économie circulaire

PERSPECTIVES 2019

- 28 En France
- 32 Dans le Monde et en Europe
- 34 Communication



ÉDITORIAL

**Par François-Michel Lambert,
Président-fondateur de l'Institut
National de l'Économie Circulaire**



Une année dense pour la dynamique de l'économie circulaire vient de s'écouler, et à quelques semaines du débat sur la loi économie circulaire du gouvernement (loi : lutte contre le gaspillage et pour l'économie circulaire) nous devons mesurer ce que nous avons accompli et projeter sur ce que nous avons à faire.

Nous pouvons nous autoriser à espérer **une nouvelle dimension pour l'économie circulaire, l'économie de la ressource, en France, en Europe, au niveau mondial.**

Certes, le jour du dépassement planétaire se produira probablement plus tôt que jamais, traduisant une société humaine gaspillant plus de ressources que ce que la planète nous donne.

Cependant la conscience de cette urgence devient planétaire, **l'économie circulaire pénètre de plus en plus vite dans le cœur des systèmes économiques, dans les politiques publiques de développement.**

L'année 2018 a été marquée en France par **la présentation par le Premier Ministre, en avril, de la Feuille de route de l'économie circulaire**, proposant des actions dans la continuité de la loi Transition Énergétique pour une Croissance Verte de 2015. **L'Institut National de l'Économie Circulaire y a pris toute sa place**, moi-même en tant que Grand Témoin, mais aussi tous les chargés de mission et la direction impliqués dans toutes les réunions et conférences. L'Union Européenne en fait un axe majeur d'actions pour rapprocher des économies disparates en un projet commun d'un continent aux ressources naturelles fortement limitées. De par le monde, l'intérêt devient très fort pour cette économie qui fonde le développement sur la productivité accrue des ressources, pour mieux les utiliser, mieux les exploiter, mieux les préserver. L'économie circulaire est également perçue par les territoires insulaires, dépendants d'un cordon ombilical depuis le continent, comme le chemin à emprunter pour un développement soutenable, cette volonté est affichée par les DOM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte).

En 2018, c'est aussi l'année au cours de laquelle **les acteurs économiques ont pris en compte l'économie**

circulaire comme cœur du modèle de demain, comme ce fut le cas lors du colloque en Espagne où nous étions les seuls français invités ; « Comment les nouvelles technologies vont permettre l'accélération de l'économie circulaire », avec 1500 représentants du monde économique, des ministres et chefs de gouvernement, 3 prix Nobel et l'ancien Président Barack Obama. Par cet exemple je souhaite indiquer que les entreprises ne doivent plus considérer que l'économie circulaire serait le moindre mal d'un modèle producteur de déchets, et au contraire en faire **le moteur d'un nouveau paradigme de développement économique fondé sur la création de plus de richesses avec moins de ressources exploitées.**

Pour y parvenir nous devons explorer toutes les dimensions de ce qui fait notre société : repenser la fiscalité pour orienter les modèles économiques vers cette efficience, introduire de nouveaux cadres réglementaires pour guider les modèles de consommation, diriger les incitations vers les solutions technologiques et organisationnelles répondant à cet enjeu, revoir nos formations pour de nouvelles compétences, repenser la communication pour des changements de comportement en résonance avec cette société de la ressource. **L'Institut National de l'Économie Circulaire sera force de propositions.**

Nous portons et porterons ainsi cette économie circulaire, pour accompagner la constante évolution

de la société humaine vers un **équilibre crucial entre économie, social et environnement.** Et ce, dès la loi à venir sur l'économie circulaire, dans des initiatives territoriales, dans des propositions multiples. Au niveau de l'Europe, nous sommes présents en tant que **représentant français à la plateforme de l'économie circulaire du Conseil Économique et Social Européen,** nous élargirons notre capacité d'influence pour saisir immédiatement le nouveau parlement européen et la nouvelle commission européenne attendus au 2ème semestre 2019.

Au-delà, ce sont des liens de plus en plus étroits avec d'autres pays du monde entier, avec les gouvernements ou des structures comme la nôtre, qui permettent la diffusion et l'enrichissement de cette mutation de modèle.

Je tiens à remercier tous les membres de l'Institut National de l'Économie Circulaire qui nous font confiance pour donner à notre société des clefs de transformation positive, créatrice de richesses et d'emplois, répondant aux enjeux environnementaux, pour aller de l'avant collectivement. Ce sera aussi un des enjeux de notre action : resserrer les liens entre les membres, indispensables partenaires. Leurs richesses différentes doivent être partagées.

”

QUI SOMMES-NOUS ?

Fondé en 2013, par **François-Michel Lambert**, député des Bouches-du-Rhône, l'Institut National de l'Économie Circulaire a pour mission de :



Promouvoir
l'économie circulaire



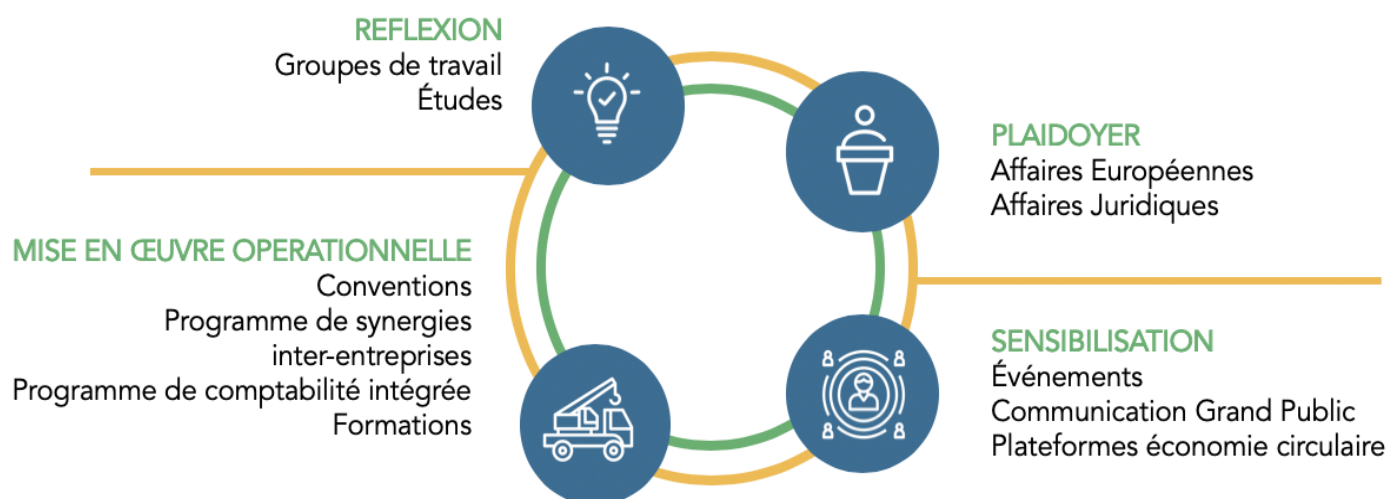
Accélérer
son développement
grâce à une dynamique
collaborative



Fédérer
l'ensemble des acteurs publics
et privés

Organisme multi-acteurs, il est composé de plus de **200 membres**, organismes publics et privés : entreprises, fédérations, collectivités, institutions, associations, écoles et universités. La diversité de ses membres permet de nourrir une **vision holistique de l'économie circulaire**, prenant en compte l'ensemble des enjeux économiques, sociaux, et environnementaux.

Les actions de l'Institut s'articulent principalement autour de 4 axes : réflexion, plaidoyer, mise en oeuvre et sensibilisation à l'économie circulaire.



L'Institut National de l'Économie Circulaire s'est rapidement imposé comme **la référence française de l'économie circulaire**, notamment à travers une quarantaine de publications sur l'ensemble des sujets liés à l'économie circulaire (économie circulaire et climat, indicateurs de l'économie circulaire, systèmes agricoles, textiles, eaux usées, numérique, commande publique, etc).

GOUVERNANCE

MEMBRES DU BUREAU

Suite aux élections du 03/07/2018

Président : François-Michel LAMBERT, Député des Bouches-du-Rhône, ancien Vice-président de la commission développement durable de l'Assemblée Nationale

Vice-Présidente : Florence NYS, Union des Industries de la Fertilisation (UNIFA)

Vice-Président : Xavier LEMOINE, Métropole du Grand Paris

Trésorier : Christian RAMBAUD

Secrétaire : Xavier CHASTEL, Union Nationale des Industries de Carrières Et Matériaux de construction (UNICEM)

Christophe DOUKHI DE BOISSOUDY, Club Bio-plastiques

Arnaud HUMBERT-DROZ, Valdelia

Sébastien RICARD, PAPREC Group

Fannie DERENCHY, Le Groupe La Poste

Benoît PLANQUES, ITALPOLLINA (membre consultatif du bureau)

MEMBRES D'HONNEUR

Chantal JOUANNO, ancienne Ministre de l'environnement

Corinne LEPAGE, ancienne Ministre de l'environnement

Serge LEPELTIER, ancien Ministre de l'Environnement

Delphine BATHO, ancienne Ministre de l'environnement

Thierry LIBAERT, Comité Economique et Social Européen

Serge ORRU, Mairie de Paris

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite aux élections du 26/06/2018

Dominique BONET ; IPAG Business School

Agnès BOULARD ; GRTgaz

Nathalie BOYER ; OREE

Pierre BUIN ; Agromousquetaires

Manuel BURNAND ; FEDEREC

Patrice CHANRION ; Fédération Nationale du Bois

Xavier CHASTEL ; UNICEM

Alain CLAUDOT ; ECO TLC
Laurence CONFORT ; GRDF
Frédéric DAGNET ; Grand Port Maritime de Marseille
Fannie DERENCHY ; Le Groupe La Poste
Christophe DOUKHI de BOISSOUDY ; Club Bio-plastiques
Victor FERREIRA ; cd2e
Anne GOURAULT ; SUEZ
Laure HELARD ; SFIC – Syndicat Français de l'Industrie Cimentière
Arnaud HUMBERT-DROZ ; Valdelia
François-Michel LAMBERT ; Député des Bouches-du-Rhône, ancien Vice-président de la commission développement durable de l'Assemblée Nationale
Jan LE MOUX ; COPACEL
Patrick VELLA
Xavier LEMOINE ; Métropole du Grand Paris
Sophie MAROT-REMY ; Jeune Chambre Économique Française
Florence NYS ; UNIFA – Union des Industries de la Fertilisation
Muriel OLIVIER ; FNADE
Didier PETETIN ; VICAT
Benoît PLANQUES ; ITALPOLLINA
Florence PRESSON ; Mairie de Sceaux
Christian RAMBAUD
Sébastien RICARD ; PAPREC
Marcel TURBAUX ; SCIC G5-T France
Michel VALACHE ; 2ACR

L'ÉQUIPE

Équipe INEC au 24 juin 2019

DEBIEN Christophe, Directeur Général
MURIGNIEUX Stéphane, Directeur Général adjoint
DEBOUTIERE Adrian, Responsable des études et des territoires
BERLINE Marie-Anais, Responsable des groupes de travail
WEBER Marline, Responsable des affaires juridiques et européennes
POIGNANT Naomi, Responsable de la Communication
THIBERGE Pauline, Chargée de mission affaires juridiques et européennes
THIEBAULT Guillaume, Office manager
BOYON Olivia, chargée de projet
VAZ Amélie, chargée de mission
VENTURI Lisa, chargée de communication

NOS MEMBRES



PÔLE JURIDIQUE ET EUROPÉEN



Le pôle affaires juridiques et européennes de l'INEC vise à **faire émerger** les leviers de déploiement de l'économie circulaire, et à porter les thématiques développées par l'Institut **au niveau des pouvoirs publics nationaux et européens**. Ce pôle est constitué de plusieurs groupes de réflexion et d'action :

- **La Commission Europe**
- **La Commission Juridique**
- **Le Plaidoyer**
- **Le Programme Achats et économie circulaire**

LA COMMISSION EUROPE

Présidée par Igor Bilimoff, la Commission Europe de l'Institut a trois ans d'existence. Elle est structurée autour de trois axes principaux :

-
- Veille sur le déploiement politique de l'économie circulaire à l'échelle européenne
 - Mise en évidence des bonnes pratiques de l'économie circulaire européenne
 - Construction et promotion de la vision française de l'économie circulaire
-

Elle se matérialise notamment autour de conférences et de groupes de travail auxquels les membres de l'Institut participent, tant pour s'informer et échanger autour des actualités européennes que pour porter leurs positions à cette échelle.

La Commission Europe s'est penchée sur **les avancées liées au paquet européen de l'économie circulaire** voté cette année, et au suivi **du plan d'action européen pour l'économie circulaire**. Un travail a notamment été mené avec Monsieur Enrico Degiorgi (DG Environnement, Commission Européenne), Monsieur Fabien Porcher (Policy Officer en



charge du suivi du plan d'action européen, Commission européenne), et Monsieur Guillaume Balas (député européen, Membre de la Commission Environnement du Parlement européen).

Par ailleurs, **un benchmark sur la commande publique circulaire en Europe** a été mené, recensant les bonnes pratiques dans les autres pays de l'Union, et les capacités de réplication en France, avec Monsieur Joan Prummel en charge du Green Deal sur les achats circulaires aux Pays-Bas (Ministère des infrastructures et de la gestion de l'eau), Madame Patricia Lexcellent (Conseil Économique Social et Environnemental), et Monsieur Vincent Barbier (AIMCC).

LA PLATEFORME EUROPÉENNE DES PARTIES PRENANTES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



L'Institut est membre du groupe de coordination de la **Plateforme européenne des acteurs de l'économie circulaire**, pilotée par la Commission européenne et le Comité économique et social européen.

Le groupe de coordination de cette plateforme réunit des représentants de l'économie circulaire (réseaux multi-acteurs de l'économie circulaire, groupements d'entreprises, représentants de la société civile, groupes de réflexion...).

Il a pour mission de :

- Orienter les activités de la plateforme et favoriser le débat européen,
- Renforcer l'interaction entre les acteurs, en identifiant les besoins spécifiques en matière de dialogue intersectoriel,
- Superviser et faciliter l'échange et la cartographie des bonnes pratiques au niveau national, régional et local,
- Identifier les leviers permettant d'éliminer les obstacles à la transition vers une économie circulaire, en assurant la liaison entre les avancées politiques, les travaux des comités et groupes consultatifs et les plateformes existantes.

Représentant français au sein de cette plateforme européenne, l'Institut a participé à l'organisation de la Conférence annuelle de la plateforme européenne des 21 et 22 février 2018 à Bruxelles, et de celle des 6 et 7 mars 2019, où il était en charge de tables rondes. Il a contribué à **l'élaboration du plan d'action** de la présente mandature, notamment pour relier la plateforme européenne aux plateformes nationales et régionales existantes en Europe.



L'Institut a élargi son influence au niveau européen au Circular Economy Hotspot à Glasgow. Une délégation de l'Institut a été constituée, permettant aux personnes présentes de rencontrer les 500 acteurs de l'économie circulaire aux niveaux européen et mondial qui y étaient présents.

Un accord y a été signé entre l'Institut et le Ministère des infrastructures et de la gestion de l'eau (Rijkswaterstaat) en vue d'offrir un soutien technique et institutionnel de l'Institut en matière de Green Deals.

Par sa participation à de nombreuses réunions collégiales (CESE, Commission européenne...) et bilatérales (représentants institutionnels et économiques des États), l'Institut a la volonté de porter ses positions sur différentes thématiques à l'échelle européenne et de diffuser la vision française de l'économie circulaire.



LA COMMISSION JURIDIQUE



La Commission Juridique, présidée par Maître Arnaud Gossement, avocat spécialisé en droit de l'environnement, a vocation à présenter l'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle aux membres de l'Institut afin de susciter un débat juridique, mais aussi des échanges et des retours d'expérience. Parmi les grandes thématiques que la Commission juridique a eu l'occasion de décrypter :

-
- la loi de transition énergétique pour la croissance verte (titre IV relatif à l'économie circulaire),
 - la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),
 - les réformes de l'évaluation environnementale et de l'autorisation environnementale unique,
 - le plan national de prévention des déchets 2014-2020,
 - les évolutions réglementaires du paquet économie circulaire européen,
 - les perspectives d'évolution liées à la Feuille de route économie circulaire,
 - etc.
-

Cette veille détaillée permet à l'Institut et à ses membres d'être à la pointe de l'actualité réglementaire et de construire ses positions sur des analyses fines et rigoureuses. Cette année, la Commission Juridique a notamment permis de décrypter la Feuille de route nationale de l'économie circulaire et les évolutions liées à la modification des directives du paquet européen de l'économie circulaire. En particulier, ont été analysées les évolutions juridiques relatives aux régimes de responsabilité élargie du producteur susceptibles d'en découler.



LE PLAIDOYER

CONTRIBUTIONS À LA FEUILLE DE ROUTE ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET AU FUTUR PROJET DE LOI ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Projet de stratégie nationale, **la Feuille de route économie circulaire** a été élaborée au cours de cinq mois de concertation. Celle-ci a pris la forme d'ateliers ministériels réunissant les acteurs phares de l'économie circulaire, ainsi que d'une consultation du public matérialisée par une plateforme en ligne.`

Impliqué sur les quatre ateliers de la Feuille de route économie circulaire, l'Institut National de l'Économie Circulaire a consolidé son positionnement au cours d'un **processus participatif** (réunions plénières et co-écriture de l'ensemble des propositions avec ses membres) et a présenté 60 propositions durant la phase d'élaboration du projet de Feuille de route, au début de l'année 2018.

Son président, Monsieur François-Michel Lambert, a par ailleurs été nommé Grand Témoin de la Feuille de route économie circulaire.

L'Institut a ensuite construit, en avril dernier, un **“Plaidoyer de l'économie circulaire”** suite à la publication du projet de Feuille de route, en développant 9 axes prioritaires d'action pour développer l'économie circulaire en France.

Les propositions de l'Institut, légitimées par la représentativité de ses membres (collectivités, entreprises, associations, universités), **ont été largement reprises dans la Feuille de route définitive** (éducation, commande publique, positionnement européen...).

En octobre 2018, à la demande du comité de pilotage ministériel relatif au suivi de la Feuille de route, l'Institut a communiqué au Ministère de la Transition écologique et solidaire une contribution préparatoire au futur projet de loi économie circulaire. Puis, l'Institut a lancé fin 2018 une large consultation de ses membres qui a couru jusqu'au 1er semestre 2019, pour la construction de **10 propositions consensuelles** et ambitieuses pour la loi sur l'économie circulaire attendue en 2019.

CONTRIBUTIONS AU DÉBAT PUBLIC DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE (PPE)

L'Institut National de l'Économie Circulaire a contribué au débat public sur la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), document planificateur structurant de la transition énergétique et écologique en France. Cette contribution se concrétise à travers deux documents :

- **Un cahier d'acteurs co-réalisé avec le MENE destiné à promouvoir la valorisation de l'énergie fatale qui représente environ 140 TWh par an** : en retard sur ses voisins européens, la France a encore beaucoup de progrès à réaliser concernant l'évaluation et l'exploitation du potentiel d'énergie fatale. Ce cahier est basé sur les conclusions d'un atelier de travail conduit par l'INEC sur cette thématique.
- **Une contribution libre visant à préciser les liens entre économie circulaire et transition énergétique** : construite sur la base des études de l'INEC, ce document met notamment en exergue la nécessité de mettre en oeuvre les principes de l'économie circulaire (sobriété, efficacité énergétique mais également matière, évolution des modèles économiques, etc.) pour déployer une transition énergétique créatrice de valeur économique, sociale et environnementale.

LE PROGRAMME ACHATS ET ECONOMIE CIRCULAIRE



Co-organisé par l'INEC, la Métropole du Grand Paris et l'Observatoire des Achats Responsables (ObsAR), le Programme « Achats et économie circulaire », vise à accompagner des acteurs publics et privés qui s'engagent à intégrer des aspects d'économie circulaire dans leurs achats. En vue de créer une véritable dynamique d'achats circulaires, le Programme a pour objectifs de :

1. Créer et partager des connaissances

- **Créer un cadre d'expérimentation et de recherche de solutions sur la thématique des achats et de l'économie circulaire**
- **Permettre le partage de connaissances et de bonnes pratiques**
- **Tirer des enseignements des exemples de réalisation de politiques d'achats circulaires issues du Programme**

2. Sensibiliser et convaincre

- **Des possibilités légales et techniques existantes en matière de commande circulaire par le biais d'exemples**
- **Des avantages économiques, sociaux et environnementaux**
- **Du rôle stimulant de la commande publique dans le développement de l'économie circulaire**

3. Avoir des impacts réels

- **Sur le développement d'une offre de biens de services circulaires sur le marché**
- **Sur les émissions de CO2 liées aux achats des participants**
- **Sur l'utilisation des ressources**
- **Sur la création d'emplois**

Chacun des 34 participants s'est engagé à intégrer certains aspects de l'économie circulaire dans un ou plusieurs de ses achats, en bénéficiant de **l'accompagnement et du soutien opérationnel des experts** du Programme. **Une plateforme en ligne** est également alimentée en vue de renforcer cette communauté et de partager les documents et contacts utiles, ainsi que les bonnes pratiques.

Les réunions plénières organisées dans le cadre de ce Programme permettront aux participants d'acquérir des connaissances et de l'expérience en terme d'approvisionnement circulaire, tout en voyant leurs démarches volontaires valorisées. Bénéficiant du soutien technique et institutionnel du Ministère de l'environnement et des infrastructures aux Pays-Bas, pionnier en la matière, ce Programme a vocation à devenir à terme un Green Deal d'envergure nationale.





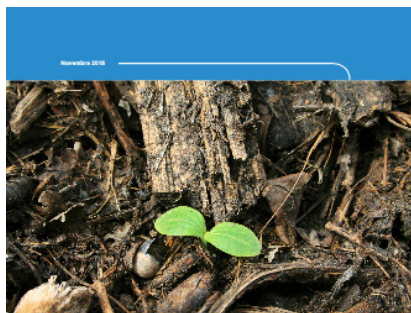
PÔLE GROUPES DE TRAVAIL

SYSTÈMES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

Face aux enjeux environnementaux, de consommation des ressources, sociaux et sanitaires, l'économie circulaire permet de repenser les systèmes agricoles et agroalimentaires.

Ce groupe de travail, présidé par Benoît Planques, Directeur des Affaires Réglementaires à Italtollina, entre 2017 et 2018, a identifié trois thématiques prioritaires :

- **Systèmes agricoles et agroalimentaires circulaires** : définitions, état des lieux et bonnes pratiques, sensibilisation des acteurs (consommateurs, professionnels, décideurs, distributeurs) ...
- **L'écologie territoriale appliquée aux systèmes agricoles et agroalimentaires** : synergies inter-entreprises, application à différentes échelles (exploitation, région, ...), circuits courts, agriculture urbaine/périurbaine ...
- **Le retour au sol de la matière organique** : identification de freins et leviers (acceptabilité sociétale, réglementation...) ; compostage, méthanisation et autres techniques de transformation ; valorisation des services rendus (qualité des sols, puits de carbone, approvisionnement durable...).



Livre Blanc
« Systèmes agricoles et
agroalimentaires circulaires »



En 2018, à la suite de réunions d'experts venant d'entreprises variées, le groupe de travail a activement contribué aux réunions de consultation de la Feuille de route économie circulaire sur le thème du retour au sol de la matière organique et à la définition du positionnement de l'INEC sur le volet agricole de la FREC.

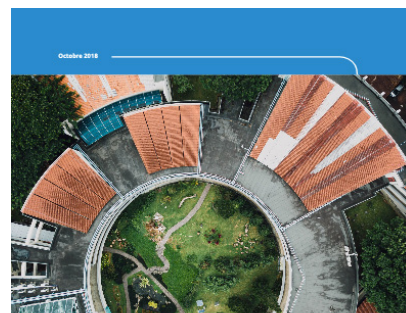
L'INEC a ensuite fait une synthèse de l'ensemble des travaux via la publication d'un livre blanc « Systèmes agricoles et agroalimentaires circulaires » en novembre 2018.

GROUPE DE TRAVAIL INDICATEURS

Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à explorer de nouveaux modèles d'affaires intégrant les principes de l'économie circulaire. Or, pour piloter leurs démarches et leurs stratégies, elles ont un besoin croissant d'indicateurs pour mesurer leur degré de circularité et ses effets sur l'environnement.

Ce groupe de travail visait ainsi à construire des indicateurs d'économie circulaire pour le pilotage et le reporting des entreprises et des organisations.

Copiloté avec l'association Entreprises Pour l'Environnement (EpE) et présidé jusqu'à fin 2018 par Fannie Derenchy, déléguée Environnement pour Le groupe La Poste, il a permis la **publication du Livre blanc « Les indicateurs de l'économie circulaire pour les entreprises » en octobre 2018**. Le document se structure selon les thèmes suivants :



Les indicateurs de
l'économie circulaire
pour les entreprises



- Les raisons qui incitent les entreprises à s'engager dans la mesure de leur circularité et répond aux questions : comment, pour qui et pourquoi mesurer ?
- Les outils disponibles et leurs limites pour une démarche d'entreprise,
- L'analyse des indicateurs utilisés par les entreprises membres d'EpE et de l'INEC,
- Des recommandations simples aux entreprises pour définir leurs indicateurs d'économie circulaire.

L'INEC travaille historiquement avec des écoles de commerce (Kedge, l'IPAG), ainsi que des écoles d'ingénieurs (École des métiers de l'Environnement, École des Ponts Paritech).

Ainsi en 2017, l'INEC avait accompagné des étudiants du Master « Management in International Sustainability » de l'école **ESCP Europe** sur l'agriculture urbaine et la lutte contre le gaspillage alimentaire. **En 2018, l'école de management a adhéré à l'INEC et a lancé une chaire sur l'économie circulaire.** L'Institut a aussi soutenu **deux travaux collectifs dans le cadre du Master économie circulaire de l'École des métiers de l'Environnement (EME)** sur la définition de deux outils d'aide à la décision sur l'aménagement circulaire (« Quels indicateurs pour intégrer l'économie circulaire dans la rénovation urbaine ? ») et sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Conscient de la nécessité de renforcer le lien avec la recherche, **l'INEC a par ailleurs développé un axe de coopération avec l'enseignement supérieur et la recherche.** Cela s'est concrétisé avec la **signature d'un accord-cadre avec l'université d'Aix-Marseille et avec Centrale Supélec.**

Ces accords permettent de mettre en place un cadre de concertation global destiné à gérer des actions communes de collaboration et de valorisation, par exemple développer des projets de recherche et d'innovation sur l'économie circulaire ainsi que des modules de formation en partenariat avec ces écoles.



PÔLE ÉTUDES ET TERRITOIRES



Le pôle études et territoires de l'INEC vise à transposer et à approfondir le travail de réflexion conduit dans le cadre des groupes de travail, par le biais :

- **d'études techniques et/ou socio-économiques** liées à des problématiques d'économie circulaire transversales ou sectorielles,
- **de programmes d'expérimentation et/ou d'accompagnement** à la mise en œuvre de l'économie circulaire dans les territoires,
- **du déploiement et de l'animation** du réseau de plateformes de l'économie circulaire,
- **de formations** à destination des décideurs et opérateurs publics et privés.

ÉTUDES ET PUBLICATIONS

La publication de documents de référence est au cœur du travail d'influence de l'INEC. Parmi les différentes publications de l'INEC, il est important de distinguer :

- **Les documents de synthèse issus des ateliers de travail** (Les indicateurs au service de l'économie circulaire ; Livre blanc Systèmes agricoles et agroalimentaires),
- **Les avis élaborés de l'INEC en réponse aux appels à contribution des pouvoirs publics** (Plaidoyer pour l'économie circulaire ; Contributions de l'INEC au débat public pour la PPE),
- **Les études et focus réalisés par l'INEC sur demande d'adhérents ou en auto-portage.**

Nous détaillons ci-dessous la dernière catégorie (études et focus), résultant des travaux du pôle études et territoires.

Étude | L'économie circulaire dans le petit cycle de l'eau : la réutilisation des eaux usées traitées

Les pratiques actuelles et la pression démographique sont en passe de transformer la politique de l'eau en un axe sensible de l'agenda politique global, même pour les pays occidentaux qui n'avaient pas forcément l'habitude d'envisager ces questions. La résilience et la sobriété doivent rapidement

devenir les mots d'ordre du monde de demain. Dans ce contexte de prise de conscience, **l'étude réalisée par l'Institut National de l'Économie Circulaire dresse un bilan de la situation française vis-à-vis de la pratique de la réutilisation des eaux usées traitées.** Cette recherche **identifie les bonnes pratiques et les efforts à prioriser**, puis établit **des réflexions quant aux freins et leviers qui entourent cette pratique de l'économie circulaire.**



Focus | Tri à la source des biodéchets

La Loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) prévoit que tous les particuliers devront bénéficier d'une offre de tri à la source des biodéchets d'ici à 2025.

La FREC publiée le 23 avril 2018, réaffirme ces objectifs : **« Sortir les biodéchets des poubelles, dont le gisement s'élève à 22 millions de tonnes pouvant être valorisées ».**



La collecte séparée et la valorisation des biodéchets sont donc clairement des objectifs affichés de cette Feuille de route, et plusieurs mesures sont dédiées à ce gisement.

À cette occasion, **l'INEC publie un focus sur le tri à la source des biodéchets.**

La valorisation des déchets organiques est un enjeu important de l'économie circulaire. D'une part, il s'agit de **réduire l'impact de la gestion**

des déchets : en France, les déchets organiques composent environ un tiers

des ordures ménagères résiduelles. D'autre part, **ces déchets constituent un gisement précieux** qui peut être valorisé en biogaz et/ou via le retour au sol de la matière organique, afin de boucler les cycles de l'azote et du phosphore (deux éléments essentiels pour la fertilité des sols contenus en grande quantité dans les déchets organiques).

Focus | L'économie circulaire dans l'industrie textile

L'industrie textile est une des industries les plus polluantes au monde. Le système actuel de production, de distribution et d'usage des textiles est principalement linéaire, avec des externalités négatives environnementales et sociales à toutes les étapes de la chaîne de valeur.

Ce focus dresse un état des lieux des enjeux environnementaux liés à l'industrie textile qui crée une forte tension sur les ressources et génère diverses pollutions.

Les solutions de recyclage existantes ne suffisent pas à résoudre les problématiques soulevées par la gestion des ressources dans ce secteur.

L'économie circulaire, principe d'organisation économique visant à découpler la création de valeur sociétale de l'impact sur l'environnement à travers une gestion optimisée des ressources, apporte des **solutions pertinentes** pour relever les défis que rencontre l'industrie textile. Les actions de **prévention, réutilisation, recyclage et revalorisation** peuvent être menées à l'initiative d'une multitude d'acteurs publics comme privés afin de créer des alternatives durables.



Focus | Mettre en œuvre l'économie circulaire en Outre-Mer

Les départements d'Outre-mer sont soumis à des **contraintes de ressources spécifiques** du fait de leur **insularité** (Guadeloupe, Martinique, La Réunion et Mayotte) ou de leur **isolement** (Guyane) vis-à-vis des pays limitrophes et de la France « hexagonale ». **Ce focus récapitule les enjeux spécifiques liés à la mise en œuvre de l'économie circulaire en Outre-Mer et revient sur le premier colloque organisé par l'INEC sur cette thématique en Guadeloupe.**



ÉTUDES LANCÉES ET À VENIR

Plusieurs études ont été lancées en fin d'année 2018 et viendront nourrir les travaux 2019 de l'INEC :

- Le rôle des monnaies complémentaires au service de l'économie circulaire,
- Revenu universel et économie circulaire,
- La valorisation des mâchefers d'incinération au prisme de l'économie circulaire,
- La filière des pompes à chaleur au prisme de l'économie circulaire,
- La valorisation des co-produits animaux.

MISE EN ŒUVRE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LES TERRITOIRES

La **déclinaison opérationnelle de l'économie circulaire** au cœur des territoires est un axe central pour l'INEC. Pour cela, l'Institut accompagne et aide les territoires à structurer une stratégie et des programmes opérationnels destinés à mettre en œuvre l'économie circulaire.

CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC LA METROPOLE DU GRAND PARIS



La Métropole du Grand Paris est un partenaire majeur de l'INEC. Les deux organisations ont notamment signé une convention pluriannuelle (2017-2018, renouvelée pour la période 2019-2020), visant à accélérer le déploiement de l'économie circulaire sur le territoire du Grand Paris en s'articulant notamment autour de deux axes :

- « **La sensibilisation et la formation des membres du groupe de travail économie circulaire et du G142,**
- **L'animation et l'organisation de groupes de travail, d'ateliers, d'événements organisés autour de l'économie circulaire** ».



À la suite d'une première année d'acculturation ayant permis d'identifier les priorités métropolitaines, le GT économie circulaire s'est concentré sur deux thématiques principales : **le métabolisme territorial et le BTP**. Le G142 (comité regroupant des représentants des communes et établissements publics territoriaux du territoire métropolitain) a quant à lui été mobilisé dans le cadre du **déploiement de la plateforme**

grandpariscirculaire.org, portail numérique dédié à la mise en réseau des acteurs de l'économie circulaire du Grand Paris. **Le Programme « Achats et économie circulaire »**, co-porté par l'INEC, la Métropole du Grand Paris et l'Observatoire des Achats Responsables a été lancé en septembre 2018. Enfin, **la seconde édition de l'événement Grand Paris Circulaire a été organisé le 4 octobre 2018 avec l'appui de l'INEC.**



Dans le cadre de ses missions d'accompagnement à la mise en œuvre de l'économie circulaire dans les territoires, l'Institut National de l'Economie Circulaire a réalisé **plusieurs missions et interventions dans les départements d'Outre-mer** (Guadeloupe (2015 et 2018) Martinique (2018), La Réunion (2017 et 2018) et Mayotte (2016 et 2017)). Fort de ces expériences et des nombreux échanges tenus avec les experts locaux, **l'INEC a identifié des enjeux et des dynamiques d'économie circulaire propres aux collectivités d'Outre-mer.**

L'organisation du **colloque « Accélérer le déploiement de l'économie circulaire en outre-mer »** en Guadeloupe le 5 décembre 2018 démontre que la mise en œuvre de l'économie circulaire dans ces territoires est devenue un axe de travail majeur pour l'INEC. À la suite de ce premier travail de mobilisation et de mise en réseau des acteurs, **l'INEC souhaite conduire une étude complète inter-DOM visant à évaluer le potentiel de déploiement de l'économie circulaire et à donner aux acteurs locaux les moyens pour accélérer leur transition de modèle économique.**



PROGRAMMES TERRITORIAUX DE SYNERGIES INTER-ENTREPRISES



À la suite du Programme National de Synergies Inter-entreprises (2015 – 2017) ayant permis de renouveler les méthodes d'écologie industrielle et territoriale (EIT) en France, **l'INEC poursuit ses travaux d'accompagnement à la mise en œuvre de l'EIT par le biais des Programmes Territoriaux de Synergies Inter-entreprises (PTSI).**

Le **PTSI Var**, conduit en partenariat avec la CCI Var, a notamment été lancé sur le territoire de la communauté de communes de la CAVEM en février 2018. Il s'étendra en 2019 à la Métropole de Toulon. Le PTSI Guadeloupe a également été lancé sous l'initiative de la DEAL Guadeloupe. Ayant abouti à des premiers résultats intéressants, ce Programme s'étendra en 2019 à la Martinique et à la Guyane.



LANCEMENT DU PROGRAMME D'EXPÉRIMENTATION CARE DÉDIÉ À LA MISE EN ŒUVRE D'UNE COMPTABILITÉ INTÉGRÉE



Lancé le 19 avril 2018 à Marseille, **le programme CARE** vise à expérimenter une **méthodologie de comptabilité intégrée** (prise en compte de la performance et des capitaux extra-financiers) auprès de dix entreprises de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Le programme est piloté par l'INEC avec l'appui technique de Compta Durable et est soutenu financièrement par l'ADEME. L'année

2018 a principalement permis de sensibiliser et mobiliser les entreprises de la Région au projet. **La phase opérationnelle de l'opération a démarré auprès des dix entreprises participantes en 2019.**



DÉPLOIEMENT ET ANIMATION DU RÉSEAU DES PLATEFORMES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Conçu et piloté par l'INEC et le CIRIDD, le réseau des plateformes de l'économie circulaire s'affirme comme **l'écosystème de référence du partage de connaissance et de la mise en réseau des acteurs de l'économie circulaire**. En fin d'année 2018, il rassemblait **six portails territoriaux connectés** à la plateforme internationale economiecirculaire.org, animée par l'INEC :

- **eclaira.org** : Économie circulaire en Auvergne Rhône-Alpes,
- **genie.ch** : Geneva Network of Industrial Ecology,
- **recita.org** : Économie circulaire et innovation en territoire Aquitaine,
- **neci.normandie.fr** : Normandie Economie circulaire,
- **grandpariscirculaire.org** : Grand Paris circulaire,
- **quebeccirculaire.org** : Québec circulaire.

725 initiatives / bonnes pratiques d'économie circulaire étaient référencées sur l'ensemble du réseau au 31 décembre 2018, pour 5 677 membres inscrits.

À noter que le portail Collectif, porté par la CCI Grand-Est en Région Grand-Est, sera lancé et relié au réseau existant en juin 2019.

LE RÉSEAU GRANDPARISCIRCULAIRE.ORG, AU SERVICE DES ACTEURS DU GRAND PARIS

Lancé le 4 octobre 2018 à l'occasion de la deuxième édition de l'événement Grand Paris Circulaire, le réseau **Grandpariscirculaire.org** est la plateforme collaborative de l'économie circulaire des acteurs du Grand Paris. **Lancé par la Métropole du Grand Paris, l'INEC et le CIRIDD, ce portail territorial vise à fédérer l'écosystème métropolitain de l'économie circulaire autour de la connaissance et du partage.**

Ses objectifs sont multiples :

-
- **Mettre en relation les acteurs du territoire,**
 - **Promouvoir les initiatives sur le territoire,**
 - **Favoriser la coopération et faire émerger des synergies,**
 - **Inciter au développement de projets et ainsi favoriser la transition du territoire métropolitain vers l'économie circulaire.**
-

La plateforme met également à disposition l'actualité locale et nationale sur cette thématique, un fonds documentaire et des outils d'aide à la décision et à la mise en œuvre de projets.

Relié au réseau international des plateformes de l'économie circulaire, le portail métropolitain rassemble déjà plus de 320 membres et 70 bonnes pratiques (indicateurs relevés le 2 mai 2019).

FORMATIONS

La formation est un levier important au déploiement de l'économie circulaire. Les professionnels doivent être pleinement au fait des enjeux de ressources, qui remettent en cause les modèles d'organisation, de production et de consommation actuels. Ils doivent également maîtriser les leviers de l'économie circulaire, en vue de les opérationnaliser au sein de leurs activités. **L'Institut a développé un volet formation pour répondre à ce besoin**, et est désormais reconnu comme un organisme de Formation (OF) enregistré auprès du préfet de région d'Ile-de- France.

En 2018, l'INEC a notamment mené un **cycle de formations dédié à l'écologie industrielle et territoriale**, aux côtés de l'association ORÉE et de CCI France. L'Institut a également conduit des formations plus spécifiques, adaptées aux besoins d'acteurs économiques et de territoires (ILEC, SPIE BÂTIGNOLLES, DEAL Guadeloupe, etc.).

PERSPECTIVES 2019

L'Institut National de l'Économie Circulaire affirme sa progression en poursuivant sa stratégie de développement engagée depuis le début de l'année 2018. Pour ce faire, dix principaux axes en corrélation avec son cadre de référence originel, ont été définis.

EN FRANCE

Afin de poursuivre sa progression, l'Institut National de l'Économie Circulaire affirme sa stratégie de développement et renforce son offre de services auprès de ses adhérents, tout en préservant son cœur d'activités originelles : réflexion, études, formations, commissions permanentes, groupes de travail, animation de contenu / plateformes numériques, colloques, tables rondes, petits-déjeuners thématiques, etc., sur l'ensemble des territoires français, hexagonal et outre-mer.

DANS LE CADRE DE SES TRAVAUX, L'INSTITUT NATIONAL DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE S'ENGAGE SUR LES POINTS SUIVANTS :

1. La loi économie circulaire

L'année 2019, décisive pour l'économie circulaire, sera marquée par l'adoption de la loi économie circulaire, transposant les nouvelles directives européennes et mettant en œuvre les mesures de la Feuille de route pour l'économie circulaire. Il s'agit de se saisir de cette opportunité pour être à la hauteur de nos ambitions visant à transformer véritablement notre société vers une économie circulaire.

L'Institut National de l'Économie Circulaire proposera

ainsi 10 mesures portées auprès des pouvoirs publics, pour concrétiser l'objectif de passer d'un modèle de réduction d'impact à un modèle de création de valeur, positif sur un plan social, économique et environnemental.



Dans cet objectif, l'INEC appuie sa réflexion sur la contribution de ses membres, constituant un tissu d'acteurs représentatifs de l'ensemble de la société française ; entreprises, collectivités, associations, universités, etc.

2. Poursuite et création de nouveaux groupes de travail

- **Achats circulaires publics et privés,**
- **Le Numérique au service de l'Économie Circulaire,**
- **Systèmes agricoles et Agroécologie,**
- **L'éco-construction dans le bâtiment,**
- **La normalisation - Norme ISO internationale,**
- **Les indicateurs à destination des investisseurs.**

3. La réalisation d'études spécialisées

- **L'utilisation et la valorisation des mâchefers en Europe,**
- **L'économie circulaire et les pompes à chaleur,**
- **L'économie circulaire et les monnaies locales et complémentaires,**
- **Le revenu universel dans l'économie circulaire,**
- **La valorisation des co-produits animaux.**

4. Un cycle de formations pour les collectivités territoriales et les entreprises

L'Institut National de l'Économie Circulaire propose deux journées de formation adressées aux décideurs et aux techniciens en charge de la mise en œuvre opérationnelle de l'économie circulaire :

- **FORMATION 1 :** une introduction générale à l'économie circulaire, ainsi qu'à ses principaux outils et stratégies de mise en œuvre au sein des entreprises et des territoires,
- **FORMATION 2 :** une deuxième journée dédiée à la planification et à la mise en œuvre d'un programme de synergies inter-entreprises (écologie industrielle et territoriale).

5. Projet « CARE » (Comptabilité intégrative RSE) en région PACA

L'opération collective consiste à **mettre en application le modèle CARE à l'échelle de 10 entreprises de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA)**, grâce au pilotage de l'Institut National de l'Économie Circulaire et au soutien financier de l'ADEME et de la Région PACA.

L'objectif est de déployer le modèle à large échelle, dans une perspective territoriale, en optimisant le processus de mise en œuvre : mutualisation des phases de travail, émulation entre acteurs, émergence d'initiatives communes, communication institutionnelle, financements publics, etc.



6. Les Rendez-vous Régionaux de l'économie circulaire (Colloques en région)

L'Institut National de l'Économie Circulaire bâtit un programme annuel de RDV en région, qu'il organise à partir de janvier 2019 :

- Aller à la rencontre de nos membres en région,
- Faire remonter les besoins et bonnes pratiques des territoires pour alimenter notre travail de plaidoyer à l'échelle nationale (avec la loi économie circulaire par exemple),
- S'inspirer des bonnes pratiques en vue de les dupliquer,
- Les mettre en valeur,
- Faire rayonner l'économie circulaire et convaincre de la nécessité d'un changement de paradigme,
- Partager une vision prospective de l'économie circulaire dans les territoires.

Les territoires retenus pour ce tour de France 2019 sont :

- **Roubaix**
- **Brest**
- **Bordeaux**
- **Nancy**

- **Lyon**
- **Nantes**
- **Fort de France - Martinique**

Ce programme est construit en partenariat avec **FEDEREC, Le Groupe La Poste, GRDF et CCI France**.



7. Signature d'une nouvelle convention pluriannuelle entre l'Institut National de l'Économie Circulaire et la Métropole du Grand-Paris

- **Sensibilisation et formation des membres du groupe de travail et du G142,**
- **Animation et organisation de groupes de travail** (Programme Achats Responsables), **d'ateliers et d'évènements.**

8. Nouvelle plateforme Grand-Est de l'économie circulaire

Lancé par l'Institut National de l'Économie Circulaire et le CIRIDD en 2015, le réseau des plateformes de l'économie circulaire s'enrichit d'une **nouvelle plateforme régionale « Grand-Est »**, adjointe à la plateforme nationale « economiecirculaire.org ».

9. Programme d'incubation « Transition Écologique et Économie Circulaire »

L'INEC s'est récemment rapproché d'un acteur de référence de l'entrepreneuriat social en France avec l'objectif d'annoncer à la rentrée 2019 un programme d'incubation et d'accompagnement de projets innovants autour de la thématique de l'économie circulaire. Nous souhaitons pouvoir associer à ce programme le parrainage d'institutions publiques, notamment relatives à l'économie sociale et solidaire, ainsi que des partenaires privés.

10. L'Économie circulaire en milieu insulaire

Initié en 2018 par la dynamique sur les Outre-mer, les travaux sur les territoires insulaires se poursuivent, tant dans les DOM qu'en Corse. L'Institut en collaboration avec le Ministère des Outre-mer et les collectivités locales élabore aux côtés des acteurs locaux **des propositions pour enrichir la réglementation, nourrir le débat parlementaire et expérimenter des solutions**. Ainsi l'institut coorganisera un **colloque à la Martinique le 11 octobre** en partenariat avec la Collectivité Territoriale de Martinique et l'ADEME ouvrant le champ de nouveaux travaux et ateliers.

DANS LE MONDE ET EN EUROPE

2019 est une année particulièrement forte en termes d'actions européennes et internationales pour l'Institut.

En Europe

L'Institut est intervenu régulièrement lors des événements européens suivants :

- L'Institut était en charge de deux tables rondes les 6 et 7 mars, à Bruxelles, à la **Conférence annuelle de la plateforme du CESE et de la Commission Européenne**.
- Présentation de la stratégie Française les 16 et 17 mai à Maribor en Slovénie lors de la **Circular Change Conference**.
- De nombreuses conférences ont été données à Rome, Milan et Turin, en Italie, afin de **présenter les travaux engagés par l'INEC dans sa dimension européenne, et créer des synergies transversales**.



- L'Institut a animé un workshop sur le rôle des villes dans l'économie circulaire et y a présenté ses travaux sur les réseaux européens les 3 et 4 juin à Helsinki lors du **World Circular Economy Forum**.



À l'international



- Afrique de l'Ouest : L'INEC s'est rendu à Abidjan en mars 2019 à l'invitation du Ministre Gouverneur d'Abidjan, pour le **lancement d'un Institut de l'économie circulaire dans la capitale économique**. L'INEC accompagnera la création de cet Institut en lui apportant son expertise, son expérience et son réseau. Leur ministre gouverneur a notamment confié à l'INEC **l'organisation du 1er Forum de l'économie circulaire d'Afrique de l'Ouest, à la fin de l'année 2019**.



- Andorre: L'INEC et Andorre ont signé **une convention début 2019 pour approfondir la réflexion du gouvernement andorran sur l'économie circulaire**, à travers notamment des groupes de travail et événements.

- Gipuzkoa (Pays Basque) : L'INEC et Naturklima, la Fondation pour le Changement Climatique en Gipuzkoa (Pays Basque), ont signé **une convention pour doter la fondation d'une stratégie globale d'économie circulaire et d'outils de pilotage intégrés et adaptés au contexte de son territoire**.



L'INEC renforce en 2019 son pôle communication avec l'arrivée de nouveaux outils et le développement de la stratégie déjà existante.

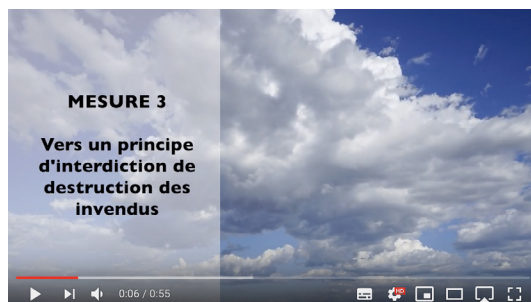
En 2019 les réseaux sociaux sont davantage investis, notamment à travers **la production régulière de vidéos de courte durée**, support de communication largement consommé sur les réseaux sociaux. Des vidéos des actions de l'Institut en France et à l'étranger sont ainsi régulièrement produites mais également des vidéos de chaque proposition de l'INEC pour le projet de loi économie circulaire, facilitant le relai de ces mesures.



François-Michel Lambert, parrain du trimaran Remade-Use it again



#1 jour 1 mesure, les 10 propositions de loi de l'INEC



Mesure 3 : vers un principe d'interdiction de destruction des invendus



Mesure 7 : Former à l'économie circulaire dès le plus jeune âge



1er RDV Régional de l'INEC à Roubaix, Hauts-de-France



L'INEC implante le 1er Institut de l'économie circulaire de l'Afrique de l'Ouest

L'INEC renforce la communication de ses événements avec **la présence systématique d'un communicant sur place pour relayer fortement sur les réseaux sociaux** en direct et engager les personnes sur place à faire de même.

Le design des livrables et des supports de communication de l'Institut a également été repensé pour être plus relayable, accessible et impactant à la fois sur papier et digital.

Les relations avec la presse ont également été intensifiées avec notamment des communiqués de presse réguliers ainsi que des invitations systématiques à des journalistes pour les événements de l'INEC.

L'Institut poursuit ses **petits-déjeuners thématiques** avec en première édition 2019, la présentation des 10 mesures de l'INEC pour le projet de loi économie circulaire.



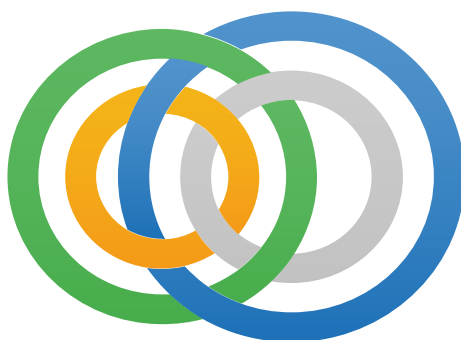
L'INEC lance en 2019 **la production d'une campagne de communication et d'éducation à l'économie circulaire auprès du grand public.** Un

épisode pilote a déjà été produit, sur le thème du reconditionnement. Cette campagne sera diffusée

quotidiennement en prime-time sur une chaîne nationale, et aura pour format un programme court d'une minute dont le sujet variera tous les jours. L'objectif étant de sensibiliser à l'économie circulaire, terme qui est aujourd'hui encore peu méconnu du grand public.



Les Trophées de l'économie circulaire seront également de retour à l'automne. Événement phare de la transition écologique, il s'agit d'une opportunité de distinguer des initiatives ou actions exemplaires, novatrices en matière d'économie circulaire et de promouvoir les structures actrices de la transition.





RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

174 rue du Temple 75003 Paris
+31 84 06 33 16
www.institut-economie-circulaire.fr